



L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS DU C.S.E.

Mettre en place ou renouveler le Comité Social et Economique

Organiser la mise en place ou le renouvellement du CSE

Le CSE est désormais l'instance unique des élus représentants du personnel.

Les élections ont lieu principalement tous les quatre ans.

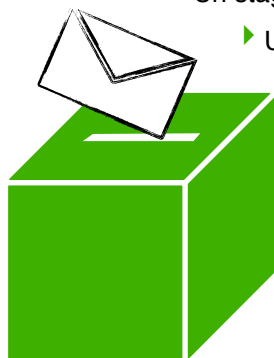
Voilà de quoi oublier les procédures à suivre, sans parler des changements de législation qui ne manquent pas d'intervenir sur une période aussi longue.

Sécurisez vos pratiques, évitez des conflits

en renforçant les connaissances théoriques et les compétences techniques de vos collaborateurs.

Les questions que vous vous posez

- ▶ Quel est l'effectif requis pour mettre en place un CSE ?
- ▶ Comment dois-je calculer l'effectif pour connaître le nombre de délégués à élire ?
- ▶ Avec qui dois je négocier le protocole d'accord pré-électoral ?
- ▶ Que dois je faire en l'absence de représentation syndicale dans l'entreprise ?
- ▶ Qui peut voter ?
- ▶ Qui peut être candidat aux élections ?
 - ▶ Un stagiaire peut il voter ?
 - ▶ Un apprenti peut il être candidat ?
- ▶ Comment définir la notion de collège électoral ?
- ▶ Dois-je comptabiliser les bulletins de vote raturés ?
- ▶ Est-on obligé de prévoir un vote par correspondance ?
- ▶ Le temps de vote est il rémunéré ?
- ▶ Comment dois-je informer les salariés des résultats du vote ?
- ▶ Dans quel cas dois-je organiser une élection partielle ?
- ▶ Qui peut faire partie du bureau de vote ?
- ▶ Quels documents dois-je afficher dans l'entreprise ?



Les plus de Cave Lex Formation ...

Une succession d'exposés théoriques et de cas pratiques qui vous permettra d'organiser et de contrôler le processus d'organisation des élections professionnelles

Vous pouvez consulter la synthèse de toutes les évaluations ainsi que nos vidéos sur notre site www.cavelexformation.fr



L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS DU C.S.E.

Mettre en place ou renouveler le Comité Social et Economique

Objectifs de la formation

- Connaître la réglementation régissant l'organisation des élections du CSE
- Maîtriser les différentes étapes de ces élections
- Savoir piloter le déroulement du vote, dépouiller, et remplir le procès verbal des élections
- Mesurer les enjeux pour l'entreprise et savoir négocier un accord préélectoral

Programme de la formation

Public

Collaborateurs des services du personnel,

DRH, RRH, Cadres de la fonction RH

Cadres et dirigeants des PME PMI.

Niveau et pré-requis

Aucun pré-requis.
Formation utile aux débutants comme aux collaborateurs ayant une certaine pratique sans avoir bénéficié d'une formation de base.

Durée

2 jours (14 heures)

Inter :

- * 1 540 € HT
- * 1 848 € TTC

Intra : Sur Devis

Introduction

Présentation du CSE
Rappel du cadre légal

Le calcul de l'effectif

Le mode de calcul

Les salariés à prendre en compte
Les salariés à exclure
La notion d'équivalent temps plein
Un calcul mensuel pour un effectif annuel

Périmètre

Pour un CSE central
Pour un CSE d'établissement
Notion d'UES

Nombre de représentants à élire

Membres titulaires
Membres suppléants
Définition des collèges électoraux

La préparation des élections

Le déclenchement des opérations

Délais de mise en oeuvre
Information des salariés
Invitation des syndicats
Cas des entreprises de moins de 20 salariés

La répartition en établissements distincts

Un préalable obligatoire
Définition des établissements distincts

Les élections partielles

Définition
Déclenchement

Le protocole d'accord pré-électoral

Les participants à la négociation

La représentativité syndicale
Les représentants de l'employeur

Contenu du protocole

Les clauses obligatoires
Les clauses facultatives
Les clauses interdites

Conditions de validité

Définition de la double majorité

Les listes électorales

Conditions d'électorat
Conditions d'éligibilité
Établissement des listes
Contestation

Les candidatures

Un scrutin de liste
L'obligation de parité
Double candidature titulaire/suppléant

L'organisation du vote

Les modes de vote

Le vote électronique, par correspondance, sur le lieu de travail

L'organisation matérielle

Le bureau de vote
Le matériel de vote

Le résultat des élections

Le dépouillement
La proclamation des résultats
L'organisation éventuelle d'un second tour de scrutin
La carence

Le Contentieux électoral

Juridiction compétente
Délais pour agir

Moyens pédagogiques : Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises.

Intervenant : Formateur spécialiste en paie et GRH.
Formation inter entreprises : effectif de 6 à 12 personnes.

Les participants sont priés de se munir d'une calculatrice.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Succession d'exercices pratiques corrigés.
Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.

Évaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.